

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/12/2009

Réception par le Prefet : 15/12/2009

Publication : 17/12/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2009-5-1-10

Séance du jeudi 10 décembre 2009

DECISION MODIFICATIVE N°3 EXERCICE 2009

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU les articles L 3212-1, L 3311-1, L 3312-1, L 3312-2 et L 3312-3 du C.G.C.T. relatifs au budget du Département,
- VU les articles L 3321-1 et L 3321-2 du C.G.C.T. relatifs aux dépenses obligatoires du Département,
- VU l'article L 3322-1 du C.G.C.T. relatif aux dépenses imprévues,
- VU la délibération n° 2008/5-1-9 du 12 décembre 2008 relative au projet de budget primitif 2008,
- VU la délibération n° 2009/-3-1-5 du 26 juin 2009 relative au compte administratif 2008,
- VU la délibération n° 2009/-3-1-8 du 26 juin 2009 relative à la décision modificative n°1 2009,
- VU la délibération n° 2009/-4-1-1 du 23 octobre 2009 relative à la décision modificative n° 2 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission des Finances et du Budget du 26 novembre 2009,
- VU l'avis des Commissions Réunies en date du 3 décembre 2009

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'approuver les virements budgétaires effectués dans le cadre de la DM3 2009.

Dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 011 Charges à caractère général - 284 000,00 €
- Chapitre 012 Charges de personnel : - 16 000,00 €
- Chapitre 65 Autres charges d'activités : + 300 000,00 €

Dépenses d'investissement :

- Chapitre 204 Subventions d'équipements versés : - 442 000,00 €
- Chapitre 23 Immobilisations en cours : - 173 000,00 €
- Chapitre 27 Autres immobilisations financières : + 615 000,00 €

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller marks below.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions